AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-3-74 730653

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24)

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

BULLETIN TECHNIQUE N° 8 — 25 MARS 1974

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

L'élévation très sensible des températures observées depuis quelques jours a favorisé la maturation des périthèces et le développement de la végétation.

Les projections d'ascospores deviennent plus nombreuses et risquent de devenir importantes lors de la prochaine période pluvieuse.

Les poiriers arrivent et même dépassent maintenant le stade E où ils deviennent très sensibles aux contaminations.

Il est donc conseillé d'assurer une bonne protection des poiriers en renouvelant le traitement indiqué dans notre bulletin du 18 Mars dès qu'il aura perdu son efficacité par suite du développement de la végétation ou des pluies abondantes de la semaine dernière.

TAVELURE DU POMMIER

Les premières projections d'ascospores ont été observées. Comme pour la Tavelure du poirier ces projections risquent d'être importantes lors de la prochaine période pluvieuse.

De nombreuses variétés de pommiers ont dépassé le stade C 3-D à partir duquel ils peuvent être contaminés.

Il est donc conseillé de commencer la protection des pommiers en effectuant un traitement sur toutes les variétés ayant atteint ou dépassé ce stade C 3-D. Pour les variétés plus tardives ce traitement devra être effectué au fur et à mesure qu'elles arriveront au stade sensible.

OIDIUM DU POMMIER

Les premières manifestations de la maladie sont déjà visibles sur les variétés sensibles contaminées l'année dernière.

En conséquence dans les vergers où la maladie a été dangereuse l'année précédente, il y a lieu de profiter du 1er traitement dirigé contre la Tavelure pour commencer la lutte contre l'Oïdium.

MONILIA DU CERISIER ET DU PRUNIER

Les indications données dans notre bulletin du 18 Mars restent toujours valables.

PUCERONS VERTS

Les premiers pucerons verts ont déjà été observés. Les conditions climatiques actuelles vont favoriser l'activité de ces ravageurs.

Dans le cadre de la lutte intégrée, une lutte précoce contre les pucerons présente l'avantage d'être moins dangereuse pour les arthropodes utiles.

... ...

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 306

PROTECTION DES ABEILLES

La législation actuelle interdit l'emploi des produits insecticides toxiques pour les abeilles sur les arbres fruitiers et toutes les plantes visitées par les abeilles pendant la pleine floraison.

Seuls sont considérés comme non toxiques pour les abeilles les insecticides portant sur leur emballage la mention "non dangereux pour les abeilles". Ce sont les produits à base des matières actives suivantes : PYRETHRINES SYNERGISEES - ROTENONE - ENDOSULFAN - TOXAPHENE ET POLYCHLOROCAMPHANE - DIETHION - PHOSALONE - CHINOMETHIONATE - CHLORPHENAMIDINE - DICOFOL - HYDROXYDE de TRICYCLOHEXYLETAIN - TETRADIFON - TETRASUL - THIOQUINOX.

A la suite des intoxications d'abeilles qui ont été constatées l'année dernière dans la Circonscription phytosanitaire "CENTRE" il a été nécessaire de prendre cette année des dispositions particulières en ce qui concernent les traitements insecticides sur les cultures de Colza (voir rubrique : Cultures oléagineuses).

CULTURES OLEAGINEUSES

En raison des accidents constatés l'année dernière dans tous les départements de la région "CENTRE" des arrêtés préfectoraux interdisent désormais l'utilisation des produits insecticides toxiques pour les abeilles à partir du début de la floraison des colzas.

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA

Le relèvement très sensible des températures a favorisé l'activité de ce ravageur. Dans les régions habituellement infestées, notamment dans le Cher et dans l'Indre, le seuil d'intervention est très dépassé.

Il y a donc lieu d'intervenir si cela n'a pas été déjà fait en tenant compte des indications données dans notre bulletin du 18 Mars. Nous précisons que lorsque les colzas ont atteint 20 cm il n'est plus nécessaire d'intervenir contre ce ravageur.

MELIGETHE DU COLZA

Comme nous le laissions prévoir dans notre dernier bulletin des sorties très importantes de méligèthes ont été observées depuis quelques jours.

Nous rappelons donc les indications données dans ce bulletin : il ne faut pas oublier que les dégâts sont d'autant plus importants que les plantes sont peu développées et que les boutons floraux sont encore petits, serrés et à demi cachés par les feuilles du sommet. Nous précisons que le seuil d'intervention a été fixé à un adulte par inflorescence principale au stade "boutons accolés" et à 2 à 3 adultes par inflorescence principale au stade "boutons écartés".

CHARANCON DES SILIQUES

Les premiers charançons des siliques ont été observés dans les cultures notamment dans l'Indre & Loire.

Le seuil d'intervention a été fixé à un charançon par plante, en faisant l'observation loin de la bordure du champ : (20 mètres au moins).

Dans toutes les cultures où une intervention contre les méligèthes se justifie et où on a pu observer la présence de ce ravageur, il est souhaitable de choisir dans la liste qui a été remise à chaque abonné un produit et une dose efficace contre ces deux ravageurs même si le seuil d'intervention contre le charançon des siliques n'est pas atteint.

.../...

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DES SEMIS

Dans notre région, ce ravageur polyphage fait surtout des dégâts sur haricots. Sur les plantes attaquées, on peut observer des "asticots" dans les tiges au moment de la levée.

Le traitement des semences s'est, jusqu'à présent, toujours révélé insuffisant ; aussi est-il conseillé d'effectuer, au moment du semis, un traitement localisé (compte tenu de leur prix de revient, les traitements en plein ne peuvent être envisagés).

Les formules suivantes sont celles qui, jusqu'à ce jour, ont donné les meilleurs résultats :

trichloronate : (Phytosol liquide à 50 % : 1,7 à 2 l/ha en localisé - au-dessus de la graine, mais sans la toucher, avant les "recouvreurs").

trichloronate : (Phytosol granulés à 2,5 % : 0,5 g au mètre linéaire, soit 8 à 10 kg/ha.)

dichlofenthion : (Tri-VC-13 granulés à 5 % : 0,25 g au mètre linéaire, soit 4 à 5 kg/ha.

MOUCHE DU CHOU

Les premières mouches viennent d'apparaitre en élevage mais il est encore trop tôt pour intervenir.

SITONE DU POIS

Ce charançon fait des dégâts en découpant des encoches semi-circulaires sur le bord des feuilles. Les dégâts de ce ravageur ne sont vraiment sensibles que sur les jeunes plantes et lorsque les conditions climatiques sont défavorables à la levée.

Il est prudent de surveiller les cultures pour intervenir, le cas échéant, en utilisant un produit à base de Lindane (30 g/hl), de Parathions (25 g/hl), Phosalone (60 g/hl).

Ces mêmes matières actives peuvent être utilisées en poudrage, ce mode d'application donnant souvent des résultats supérieurs aux pulvérisations.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"CENTRE"

G. BENAS

P 307